



Résolution générale – Assemblée générale nationale juin 2021

Les centres de loisirs : un espace éducatif du quotidien avec les enfants et les familles

Il y a en France 50 000 écoles, 27 000 centres de loisirs périscolaires et plus de 32 000 centres de loisirs extrascolaires. Plus que jamais, face aux fractures sociales, territoriales, économiques, éducatives et culturelles qui se sont creusées encore un peu plus durant la pandémie, les Francas rappellent la place essentielle qu'occupent depuis leur création les centres de loisirs.

Avec les autres espaces éducatifs, au premier rang desquels l'école, les centres de loisirs constituent des espaces éducatifs de droit commun accessibles à tous, laïques, qui assument des fonctions sociales, éducatives et culturelles. Ils agissent dans le cadre d'une intention éducative réfléchie et partagée tout en offrant une place première à la dimension ludique et au plaisir. Leurs modalités de fonctionnement, tout comme les situations proposées à vivre aux enfants et aux adolescent·es, sont au service de cette intention. Lieux de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage et de construction du « vivre ensemble », ils offrent une ouverture au monde, une initiation à la vie collective et favorisent l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux à besoins particuliers. Espaces d'expérimentations nouvelles, ils permettent une diversité d'activités et de situations, d'autres modalités d'apprentissage, la construction de projets collectifs et favorisent l'exploration de contenus éducatifs diversifiés et essentiels pour découvrir et vivre le monde. Lieux pour jouer, grandir, s'émanciper, aiguïser son esprit critique, ils permettent de sensibiliser les enfants et les adolescent·es aux enjeux du développement durable à travers des projets concrets de lutte contre la pauvreté, de protection de l'environnement et de transition écologique, de solidarité internationale ou encore de participation et de citoyenneté.

Depuis l'apparition de la crise sanitaire en 2020 et ses conséquences sur la vie des enfants, des adolescent·es et de leurs familles, les organisateurs locaux et les animateurs et animatrices des centres de loisirs, professionnels et volontaires, ont fortement contribué à la continuité éducative en s'engageant en première ligne sous des formes variées : mise en place d'accueils solidaires durant les temps péri et extra-scolaires au même titre que les enseignant·es pour les enfants dont les parents étaient mobilisés face au Covid, propositions d'activités numériques de loisirs permettant de conserver un lien avec les enfants, relation privilégiée aux familles et aux parents dans la proximité, développement d'actions solidaires, etc. **La gestion des confinements a confirmé qu'il n'y avait pas d'école sans centre de loisirs et pas de centre de loisirs sans école.**

Dans un contexte profondément dégradé dans lequel les inégalités se sont encore accrues, les Francas constatent aujourd'hui que les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescent·es ont évolué, notamment en termes de suivi de leur scolarité, de relations sociales ou dans la pratique des loisirs.

Les Francas considèrent que les directeurs et les directrices des centres de loisirs éducatifs comme les animateurs et les animatrices ont une place singulière à jouer, en complémentarité de l'école, pour apporter des réponses aux nouveaux enjeux éducatifs émergeant dans un contexte de crises et dans une société exposée aux risques, qu'ils soient écologiques, sociaux, économiques, sanitaires ou sécuritaires.

L'approche territoriale des enjeux éducatifs constitue une perspective à renforcer car elle permet de croiser les regards, les compétences et les expertises de l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce défi à relever collectivement, à l'échelle des territoires de vie des enfants et des adolescent·es, chacune des collectivités territoriales doit agir selon ses compétences, qu'elles soient communales, intercommunales, départementales ou régionales. La crise sanitaire a confirmé la nécessité de mobiliser conjointement la communauté éducative et les pouvoirs publics pour appréhender et répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain.

Les Francas s'attachent chaque jour avec les collectivités territoriales à construire des complémentarités et des convergences éducatives en mobilisant une grande diversité d'acteurs et d'actrices éducatifs, sociaux et culturels sur les territoires. Ils revendiquent pour cela que la place des centres de loisirs éducatifs et la mission des animateurs et animatrices au sein de la communauté éducative soient mieux et davantage reconnues et valorisées. Ils s'engagent à participer à la construction de projets éducatifs concertés, articulant les compétences des différentes collectivités territoriales, des Caisses d'allocations familiales et de l'Etat.

Adoptée par l'Assemblée générale nationale – 5 juin 2021 - PARIS

Fédération nationale des Francas - 10/14 rue Tolain 75020 PARIS - Tél 01 44 64 21 00 Fax 01 44 64 21 21